

Compte Rendu du Conseil Municipal du 03 juin 2009

Lors de la séance du Conseil Municipal tenue le mercredi 03 juin 2009, les points repris ci-dessous ont été traités :

M. DUGAST au nom du collectif de l'avenue des Bouleaux a lu une déclaration.

Point 1 : Conformément à la loi n°78-788, le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort de 12 noms pour la liste préparatoire nécessaire au tirage au sort de la liste définitive des personnes qui composeront le jury d'assises.

Point 2 : Certains conseillers n'ayant pas eu le temps de consulter le dossier du PLU de Moncé-en-Belin, l'examen de ce point est reporté au prochain Conseil.

Point 3 : Le Conseil a émis un avis favorable suite à l'enquête publique concernant le classement en "Installation classée" pour la protection de l'environnement des établissements RAGT Génétique implantés sur la commune de Ruaudin.

Point 4 : L'erreur sur le numéro de la parcelle concernant l'implantation d'un pylône de téléphonie mobile à la ZAC du Cormier a été redressée.

Point 5 : La révision de la convention avec la bibliothèque départementale, qui ne concernait que des modifications d'horaires, a été approuvée.

Point 6 : Le Conseil a entériné les principes de répartition de la subvention spéciale "Jeunes":
27 % répartis à part égale entre les associations qui ont des jeunes mulsannais de moins de 18 ans
73 % répartis au prorata du nombre de jeunes mulsannais de moins de 18 ans.

Point 7 : Le Conseil a approuvé la répartition de la subvention spéciale "Jeunes" de 10 000 € prévue au budget suivant les critères retenus au point 6.

Point 8 : L'association des "Foulées de Mulsanne" connaît des difficultés pour trouver des sponsors. Elle a sollicité une subvention spéciale et a proposé de dénommer une course "Grand Prix de la Municipalité". Le Conseil a accordé une subvention de 400 €.

Point 9 : Dans l'attente des résultats du diagnostic petite enfance en cours de réalisation et pour mettre en cohérence les dates de renouvellement des conventions signées avec la commune de Ruaudin et la communauté de communes de l'Orée Bercé Belinois, il a été décidé de prolonger ces conventions jusqu'au 31/12/2009.

Point 10 : Après présentation des travaux de la commission "Affaires scolaires" sur la mise aux normes des restaurations scolaires, le Conseil a retenu de mettre en œuvre la solution 3 :

- Mise aux normes de la restauration Flora Tristan en cuisine centrale,
- Travaux d'amélioration acoustique sur Paul Cézanne.

Liaison froide entre Flora Tristan et Paul Cézanne.

...

Point 11 : Les tarifs de la restauration scolaire seront augmentés de 2,5 % à la rentrée de septembre 2009.

Point 12 : Les tarifs de l'accueil périscolaire seront augmentés de 2,5 % à la rentrée de septembre 2009.

Point 13 : Madame CHEVALLIER ayant décidé de se retirer de toutes les commissions auxquelles elle participait, les modifications suivantes ont été apportées :

Mme Isabelle RICHARD remplace Mme CHEVALLIER à l'Action Sociale

Mme Isabelle RICHARD remplace Mme CHEVALLIER au C.C.A.S.

Mme Christelle LEROYER remplace Mme CHEVALLIER comme titulaire à l'Info-Com

Mme Béatrice COÏC devient suppléante à l'Info-Com.

Point 14 : Le Conseil a adopté une motion pour s'opposer au projet de fermeture des guichets de la gare Sud par la S.N.C.F.

Prochain Conseil Municipal : le 1^{er} juillet 2009

Le Maire,

Jean-Claude FERRÉ